Communiqué de presse

Les industries chimiques doivent prendre en compte les revendications

Les 29 et 30 novembre dernier, les réunions organisées autour de la négociation du bloc 2 pour la branche Chimie ont apporté une démonstration éclairante. France Chimie et les Fédérations patronales associées entendent utiliser toutes les opportunités pour permettre aux entreprises de déroger aux dispositions conventionnelles dans un sens moins favorable aux salariés, y compris lorsque ce sont des dispositions qui protègent leur santé.

Il est à craindre que pour la première fois depuis plus de 40 ans un accord sur la sécurité ne soit pas signé dans la branche. Les Organisations syndicales considèrent que la sécurité des sites de production, des salariés et des populations environnantes est indissociable. Déprotéger les salariés et amoindrir leur possibilité de représentation dans les CSSCT, c'est remettre en cause l'ensemble de la sécurité.

France Chimie explique à qui veut l'entendre que les Organisations Syndicales bloquent le dialogue social dans la branche car celles -ci refusent de signer des accords. Le constat est que ces projets d'accords ne sont pas négociés et ne sont que des déclinaisons de ce que les ordonnances travail sont censées mettre en œuvre. Ceci au mépris de la réalité et des conséquences à venir, notamment pour les salariés des plus petites entreprises.

À ce jour et dans l'état des annonces sur l'augmentation du SMIC (+ 1, 8 %) en janvier prochain, la valeur du point devrait être réévaluée d'environ 3 % afin que le 1er coefficient de la grille salariale de branche ne soit pas inférieur au Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance ! Pour les Organisations Syndicales, les entreprises de la Chimie ont les moyens de pratiquer une autre politique salariale.

Dans la situation actuelle, la surdité des Fédérations patronales de la branche indique aux salariés la voie à suivre pour se faire entendre.

Paris, le 12 décembre 2018